

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 25 janvier 2021 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLÈRE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Cédric POYET, Rémy ARQUILLÈRE, Dominique BOULOT-TULOUP.

Absents excusés : Monsieur Pierre MOUTET donne pouvoir à Monsieur Cédric POYET ; Madame Corinne GUILLOT

Madame Corinne THIVANT a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Madame le Maire informe que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Rénovation du secrétariat

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le déménagement du secrétariat dans la salle de réunion s'est déroulé, comme convenu, du lundi 11 au mercredi 13 janvier 2021. Dès le jeudi, l'accueil du public a pu être rétabli. Tout s'est très bien passé, et Madame le Maire en profite pour remercier tous les élus qui ont participé à ce déménagement.

Messieurs Cédric POYET et Jean-Noël DE STEFANI n'ont pas perdu de temps ensuite puisqu'ils ont enchaîné avec la démolition de la cheminée, de la cloison, des plafonds et du parquet.

Concernant le sol, la structure du plancher existant n'a pas pu être conservé, car trop ancien et abîmé.

Après avoir pris conseil auprès de Madame Sandrine BIOSSET et Monsieur David DRUARD, il est recommandé de remplacer le parquet par une dalle avec isolant.

Aussi, Madame le Maire fait part du devis proposé par l'entreprise FESSY pour la mise en œuvre d'un dallage et la réalisation d'une chape liquide, sur une surface de 60 m², correspondant au secrétariat et au bureau du Maire, pour un montant de 4.950,00 € HT, soit 5.940,00 € TTC.

Par contre, le sol de la salle de réunions ne sera pas refait pour l'instant.

Le Conseil Municipal donne son accord.

COMMERCE MULTISERVICES

*** Contrat de location-gérance**

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été organisé plusieurs rendez-vous avec des candidats à la reprise du commerce multiservices.

Elle indique qu'elle a reçu, avec ses adjoints, Monsieur et Madame COUTURIER. L'entretien c'est très bien passé et leur dossier est très intéressant.

Madame le Maire propose de signer avec Madame Isabelle COUTURIER, un contrat de location-gérance d'une durée de 1 an, renouvelable. La redevance mensuelle est fixée à 325,00 € HT, soit 390,00 € TTC. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte de signer avec Madame Isabelle COUTURIER, un contrat de location gérance d'une durée de 1 an renouvelable. La redevance est fixée à 325,00 € HT, soit 390,00 € TTC. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.
- 2) Autorise Madame le maire à signer le contrat de location-gérance chez Maître CREPET, Notaire à La Pacaudière.

Afin de faciliter la reprise, Madame Christelle DUROUX propose de maintenir le commerce ouvert, malgré une activité réduite, puisque la vente de tabac et la FDJ s'arrêtent au 4 février 2021.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer un avenant au contrat de location-gérance du 4 février 2021 au 15 mars 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de signer un avenant au contrat de location-gérance avec Madame Christelle DUROUX, du 4 février 2021 au 15 mars 2021.
- 2) Dit qu'à compter du 4 février 2021 et jusqu'au 15 mars 2021, aucune redevance ne sera demandée à Madame Christelle DUROUX.

Madame le Maire précise que d'autres rendez-vous ont été fixés avec Monsieur Jean-Claude DUCARRE pour recevoir d'autres candidats, au cas où Madame COUTURIER ne puisse pas obtenir de garanties financières notamment.

Par ailleurs, le couple recherche un logement sur Changy. L'appartement au-dessus de l'ancienne école leur a été proposé.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Syndicat mixte des Monts de la madeleine, le lundi 4 janvier 2021

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue en visio-conférence.

Le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine a la volonté de bénéficier d'une labellisation « Parc Naturel Régional ». L'extension du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, qui juxtapose le territoire du Syndicat, semble aujourd'hui l'option la plus pertinente.

En 2023, le PNR Livradois-Forez entrera dans la démarche de renouvellement de sa Charte (document d'orientation valable 15 ans). Il faut, avant cela, qu'un périmètre d'étude de la nouvelle Charte soit validé par la région et l'Etat. Pour espérer obtenir l'intégration au PNR et surtout obtenir ce label PNR, il faut que les communes du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine envisagent à ce stade, d'entrer dans la procédure, en rentrant dans le périmètre d'étude du PNR.

Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES, nouveau président du Syndicat, a souhaité réunir les nouveaux élus des 51 communes constituant le Syndicat afin d'avoir leur sentiment, une orientation de leur part sur l'opportunité d'obtenir ce label PNR en intégrant le PNR Livradois-Forez.

Après la présentation des enjeux de l'intégration au PNR, il est proposé à chaque conseil Municipal de répondre à trois questions :

- Votre commune est-elle intéressée par le Label Parc naturel Régional et souhaite-t-elle y réfléchir avec le Syndicat mixte des Monts de la Madeleine ?
- Quelles pourraient être les forces de votre commune dans ce projet d'obtention du Label PNR ?
- Quels projets voyez-vous pour promouvoir les Monts de la Madeleine ?

Après discussions, le Conseil Municipal estime que les contreparties à l'obtention de ce Label sont nulles pour la commune de CHANGY. Le Conseil Municipal dit ne pas être intéressé par ce Label PNR et ne souhaite pas réfléchir au sujet avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine.

- Banque alimentaire

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu en mairie avec Monsieur FORTIER BEAULIEU, de la Banque Alimentaire de la Loire, puis de la réunion en Mairie avec Monsieur TRONCY, Maire de LA PACAUDIERE.

Elle explique que la Banque Alimentaire a ouvert à Roanne en septembre 2020, Rue de Bapaume. Monsieur FORTIER BEAULIEU souhaite mettre en place une antenne du dépôt de Roanne, pour le nord du Département, correspondant aux communes de l'ex canton de La Pacaudière et Ambierle. La mairie de CHANGY est sollicitée pour accueillir cette antenne.

Il s'agit d'une distribution de colis alimentaires qui pourrait avoir lieu deux fois par mois, à la salle d'animation. Madame Evelyne RICARD explique que neuf associations font partie de la Banque Alimentaire. Sur notre territoire, ce sera la Croix Rouge qui organisera l'approvisionnement de la Banque Alimentaire. La distribution de colis est régulière, tout au long de l'année.

D'Ambierle à Saint Martin d'Estreaux, 25 foyers sont inscrits.

Une réunion sera organisée le jeudi 4 février à 10h00 à la salle des fêtes avec l'ensemble des communes, les assistantes sociales du secteur et la Croix Rouge.

Monsieur FORTIER-BEAULIEU a indiqué que dans un deuxième temps pourraient être ajoutés les communes de Noailly et La Bénisson-Dieu.

Madame Evelyne RICARD informe que pour le bon fonctionnement de cette antenne, il est nécessaire d'avoir quelques bénévoles sur place pour aider (5 personnes pour le secteur nord roannais).

Madame le Maire dit qu'il s'agit d'un bon projet. Le CCAS aide localement les personnes et familles en difficulté, mais il est probable que certaines personnes n'osent pas nous solliciter. Cela évitera également aux familles bénéficiaires de ne pas avoir à se déplacer sur Roanne.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle accentue la solitude des personnes isolées, ou qui sont dans des situations économiques difficiles.

La Croix Rouge a indiqué qu'elle bénéficiait d'une quantité importante de dons, au profit de la Banque Alimentaire.

- Projet Maison d'Assistants Maternelles

Mesdames Evelyne RICARD et Catherine BIGAY font un point sur le projet de création d'une MAM, projet inscrit sur la profession de foi de la liste aux élections municipales.

Une enquête a été réalisée auprès des familles de l'école, pour identifier les besoins. 60% des parents qui ont répondu sont intéressés par une structure d'accueil Petite enfance.

Elles ont également rencontrées les assistantes maternelles de Changy pour leur présenter ce projet. D'autres assistantes maternelles des communes voisines ont également contacté la Mairie pour faire part de leur intérêt.

Mesdames Evelyne RICARD et Catherine BIGAY informe les membres du Conseil Municipal qu'elles ont rendez-vous à Roannais Agglomération, le vendredi 29 janvier prochain. En effet, c'est l'agglomération qui a la compétence Petite Enfance. Ils sont également à la disposition de la commune pour obtenir les informations nécessaires à la création d'une MAM.

Madame le Maire informe l'Assemblée que les projets de MAM sont nombreux : Saint Forgeux Lespinasse, Vivans...

À Changy, le plus judicieux pour l'implantation d'une MAM serait l'agrandissement du groupe scolaire. Les bâtiments de l'ancienne école sont trop vétustes et trop onéreux à rénover.

- Commission Voirie, le jeudi 7 janvier 2021

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE fait le compte-rendu des points abordés :

Concernant l'impasse du Frêne, des devis seront demandés aux entreprises CHAVANY et EUROVIA pour comparaison avec le devis d'EIFFAGE, déjà sollicité.

Concernant l'aménagement de la Route du Crêt, une réunion de présentation du projet a lieu ce samedi 30 janvier à 10h30 au Foyer rural. Les riverains, propriétaires fonciers et exploitants ont été conviés à cette réunion.

L'objectif étant d'améliorer la sécurité de tous, la commission a prévu l'installation de deux passages surélevés, ainsi que la mise en place d'une zone en sens interdit strict après la maison SALMI et jusqu'aux entrées de parcelles, dans le sens rond-point – Bourg.

Des devis seront également demandés aux entreprises CHAVANY et EUROVIA pour les deux passages surélevés.

Le Chemin des Hauts de Gatilles, desservant les maisons PIGEON et GUYADER, est en partie propriété de la commune et en partie propriété privée appartenant à Monsieur MURCIER Joël. Afin de supprimer tout problème à venir, il serait souhaitable que la commune récupère cette partie de chemin appartenant à une personne privée. Ce chemin a besoin d'entretien, mais la situation n'étant pas établie, personne ne veut procéder aux travaux.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu, avec Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE, 1^{er} Adjoint, en Mairie, le propriétaire.

En cas d'accord entre les deux parties, l'acte de cession pourrait se faire sous forme d'acte administratif. Il faudra également prévoir le passage d'un géomètre. La mairie doit également s'engager à réaliser les travaux d'entretien de ce chemin. Les discussions sont en cours.

La Commission souhaite également réfléchir à l'aménagement de l'entrée du Bourg, côté Sud, au carrefour avec la RD8, notamment autour de la croix. L'emprise de la voie suite aux travaux de la déviation est très importante. Monsieur BUONO, du service Voirie du Département de la Loire s'est montré plutôt favorable à une rétrocession à titre gratuit, à la commune, de ces surfaces. Cela permettra à la commune de les aménager et de les entretenir.

Enfin, le règlement du personnel de la voirie a également été travaillé : mise en place de tableaux supplémentaires pour gérer les tâches à réaliser et les achats, mise en place des nouveaux horaires depuis le 1^{er} janvier 2021, carnet des travaux à prévoir à l'école.

La Commission souhaite que Christophe GADET puisse suivre une formation à la conduite du tracteur.

Il a également été abordé l'aménagement d'une pièce dans le local des cantonniers.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

** Pouvoirs de police*

Madame le Maire indique avoir reçu l'arrêté de renonciation au transfert de pouvoirs de police dans les domaines suivants : accueil des gens du voyage, habitat et voirie.

** PLUi*

La commune de MABLY a fait parvenir en Mairie, pour information, sa délibération approuvant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à Roannais Agglomération à compter du 1^{er} juillet 2021.

** Service commun Commande Publique*

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes, afin de connaître l'existence ou non d'un besoin au sujet de la commande publique.

Madame le Maire indique qu'il a été répondu négativement à ce questionnaire.

** Conférence des Maires, le 16 décembre 2020*

Madame le Maire fait le compte-rendu de la Conférence des Maires. À l'ordre du jour :

- Point d'avancement quant à la démarche d'inclusion numérique
- Contrôle des branchements des eaux usées en cas de vente
- Pacte de gouvernance
- Convention territoriale globale
- Points divers : contrat de relance et de transition écologique, inauguration de la centrale photovoltaïque Montretout, autorisation pour le parc éolien des Noës
- Questions diverses à la demande des communes : Point SCOT/PLUi, Convention ADS, taxe GEMAPI
- Primes économiques COVID, Centre aqualudique

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, toutes les locations de salles (Salle d'animation rurale et Foyer Rural) ont été annulées.

Il est nécessaire de procéder au remboursement des acomptes, lorsque les particuliers n'ont pas la possibilité de reporter leur manifestation privée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) autorise le remboursement des acomptes versés
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6228

* Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une déclaration a été faite auprès de l'assureur GROUPAMA pour une vitre cassée du camion IVECO. Il est proposé un remboursement de 308,89 €. Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le montant du remboursement soit 308,89 € ;
- 2) Dit que la recette sera imputée au compte 7588.

* Madame le Maire indique que le Ministère des Armées souhaite mettre à jour le fichier départemental des correspondants défense, suite aux élections de 2020. Cette mise à jour est destinée à organiser une journée d'information à destination de ces correspondants d'ici la fin du premier semestre pour leur exposer leur rôle et celui des armées. Monsieur Guillaume LEFEBVRE se porte volontaire.

* Suite à la fermeture de la Trésorerie de Renaison, l'organisation du service est différente. Il faut distinguer le service de gestion comptable avec un comptable publique (Madame Chantal ANDRIANAIVORAVELO), responsable de la tenue des comptes, du paiement des dépenses et de l'encaissement des recettes, et le Conseiller aux Décideurs Locaux (Madame Valérie MOUSSIÈRE), qui assure le conseil budgétaire et comptable, le conseil en matière de dépenses, de recettes, fiscal, financier, économique et patrimonial, en réingénierie des processus.

* Madame le Maire fait part du courrier de la Préfecture de la Loire concernant la prise en charge par l'Etat d'une partie des achats de masques (1.035,00 €).

* De nombreuses micro-coupures ont lieu actuellement sur les lignes électriques. Les services d'ENEDIS et du SIEL ont été avertis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 22 FÉVRIER 2021 à 20H00 à la MAIRIE